

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 69

10 janvier 2012

SOMMAIRE

AEON	3307	Jesmond Benelux S.A.	3294
Beacon Luxembourg S.à r.l.	3296	J.L.T. Immo S.A.	3294
Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.	3266	Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.	3294
Freo Team Sàrl	3266	Jotoquo International Holding S.A.	3294
GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l.	3267	Jule SPF - SA	3294
Gefcor S.A.	3267	Kadant International Luxembourg S.C.S.	3295
Global Property Invest S.A.	3269	Kahina S.A.	3295
Global Property Invest S.A.	3269	Ketter SA	3295
Global Property Invest S.A.	3269	King'z Diffusion s.à r.l.	3295
Global Property Invest S.A.	3292	Kiteastwood S.A.	3295
Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l. ..	3291	Kochab S.A.	3305
Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l.	3291	Koenig Lux S.A.	3305
Gramis S.à r.l.	3290	Kyra Investissements S.A.	3305
Gras Savoye Willis Management Services S.A.	3269	Lamint S.A.	3306
Greenpark Inova Sàrl	3291	LDF65 S.à r.l.	3307
GreenStars BNP Paribas	3267	Leander Financial S.à r.l.	3305
GTI Investments	3292	LEHNER INVESTMENTS Advice S.A. ...	3306
Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.	3290	Lester Holding S.A.	3306
Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.	3292	Libra Project 3 S.à r.l.	3266
Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.	3291	Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	3305
HHY Luxembourg S.à r.l.	3268	Lugan S.à r.l.	3306
HK2V SC	3268	Luxdynamic S.A.	3310
I.C.W.	3268	Luxicon S.à r.l.	3311
Immolodans S.A.	3292	Luxoil PJS GmbH & Co KG	3311
Inob Investments S.A.	3268	Market Management Services	3312
Interarrow S.à r.l.	3293	Market Management Services	3312
Inter'or Luxembourg S.A.	3270	Market Management Services	3312
ITW Alpha Sàrl	3293	Media Best S.A.	3312
ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.	3293	M for Lux	3311
ITW Participations S.à r.l.	3293	M for Lux	3311
		MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS	3270
		Tontarelli Lux S.A.	3267

Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.663.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 05 décembre 2011:

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., société en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166741/14.

(110193827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Freo Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.026.

—
Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 octobre 2010 avec une date d'effet du 15 octobre 2010 que First Investors Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée et régie selon les lois allemandes, ayant son siège social au Goetheplatz 1, 60313 Frankfurt am Main, Allemagne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal Local de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 86795, a cédé 787 parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), pour un montant de sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 787,-), converties en 787 parts sociales de classe B, à M. Olivier Caillaux ayant son adresse professionnelle au 120 avenue Charles de Gaules, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

First Investors Verwaltungs GmbH	7620 parts sociales A
Nata Vermögensverwaltung GmbH	1574 parts sociales B
Roilgkey Holdings Ltd.	1574 parts sociales B
Sebastian Klatt	945 parts sociales B
Olivier Caillaux	787 parts sociales B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2011.

Freo Team S.à r.l.

Référence de publication: 2011166762/25.

(110193870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 33.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

—
EXTRAIT

En date du 29 novembre 2011, M. Mariusz Gnych, citoyen polonais né le 4 mars 1965 à Zgorzelec, Pologne, résidant à Ul. Gdanska 6/ 2, 59-100, Polkowice, Pologne a transféré 3.015 (trois mille quinze) parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Libra Project Parent S.à r.l., ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 33.500 EUR (trente trois mille cinq cents Euro), de sorte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Libra Project Parent S.à r.l.: 3.015 (trois mille quinze) parts sociales; et
- Acteeum Poland B.V.: 335 (trois cent trente-cinq) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Pour la Société

Aziza El Khemalli

Signature

Référence de publication: 2011167197/21.

(110193716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 3, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 12 octobre 2011

Suivant extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 Octobre 2011, il a été constaté que l'adresse du siège social a été modifiée avec effet rétroactif au 1^{er} Septembre 2011, suite à une réorganisation des rues effectuée par la commune:

Ancienne adresse: Z.I Bommelscheuer L-4901 BASCHARAGE

Nouvelle adresse: Z.A.E. Robert Steichen - 3 rue Bommel L-4940 HAUTCHARAGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sergio TONTARELLI

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011167247/16.

(110193781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.947.

—
EXTRAIT

En date du 5 décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 47, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011167449/14.

(110194326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Gefcor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.745.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2011167450/10.

(110194473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

GreenStars BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.922.

—
L'Assemblée Générale en date du 02/11/2011 a décidé:

- de ratifier la nomination de Madame Barbara Bavay, née le 03/12/1967 à Cologne Ehrenfeld (Allemagne), Managing Director du Groupe BNP Paribas S.B. Ré, demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxem-

bourg, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans venant à l'expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- et, conformément à l'article 12 des statuts de la société, de confier le mandat de Réviseur d'Entreprises à la société MAZARS Luxembourg dont le siège social est au 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 159962, en remplacement de la société MAZARS SA.

Ce mandat de Réviseur d'Entreprises de la société MAZARS Luxembourg expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011167446/19.

(110194487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

I.C.W., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.242.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 07/12/2011.

Référence de publication: 2011167474/10.

(110194677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

HHY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.899.

Par résolutions signées en date du 25 novembre 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de David Ramroop, avec adresse au 63, St Mary Axe, EC3A 8LE Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet au 11 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167469/13.

(110193964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

HK2V SC, Société Civile.

Siège social: L-6988 Hostert, 26, rue Jean-Pierre Kommes.

R.C.S. Luxembourg E 4.403.

Changement d'adresse de l'associé:

Ancienne adresse: KÖHLER Heinrich, 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg

Nouvelle adresse: KÖHLER Heinrich, 26, rue Jean-Pierre Kommes, L - 6988 Hostert

Changement d'adresse du gérant:

Ancienne adresse: KÖHLER Heinrich, 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg

Nouvelle adresse: KÖHLER Heinrich, 26, rue Jean-Pierre Kommes, L - 6988 Hostert

Junglinster, le 2 décembre 2011.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2011167470/14.

(110194339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Inob Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.342.

Les statuts coordonnés au 21/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/12/2011.

Cosita Delvaux

NOTAIRE

Référence de publication: 2011167475/12.

(110193974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167454/14.

(110194305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167455/14.

(110194356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167456/14.

(110194357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Gras Savoye Willis Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.151.

L'Assemblée Générale en date du 30/09/2011 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Audit.

Elle a décidé de nommer, en remplacement, la société INTERAUDIT S.A.R.L. dont le siège social est au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, RCS Luxembourg B29501 comme Réviseur d'Entreprises Agréé, pour un an, qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011167463/15.

(110194488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Inter'or Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 148.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167483/10.

(110194403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.891.

STATUTS

EN L'ANNEE DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du Panama, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Panama sous le numéro 676.338 du document numéro 1.654.569, ayant son siège social au East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd floor, Panama, République de Panama.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte à 14h30 sous la présidence de Me Max WELBES, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg qui a nommé Me Robert GOEREND, avocat, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que secrétaire de cette assemblée générale extraordinaire.

Celle-ci a nommé Me Marie-Astrid WILLEMS, Rechtsanwältin, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et le notaire acte que:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre respectif des actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur», seront soumises aux formalités de l'enregistrement ensemble avec cet acte;

2. Au vu de cette liste de présence, il ressort que tous les actionnaires sont représentés;

3. Tous les actionnaires ont déclarés renoncer aux formalités de convocation;

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ainsi valablement constituée; et

5. Les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

- une copie de la résolution prise par le conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 19 décembre 2011 à Panama, décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société du Panama à Luxembourg;

- un avis juridique/une legal option que la société de droit panaméen peut être transférée sans dissolution de la société; et

- un rapport du réviseur d'entreprises établi par le Cabinet de révision agréé MAZARS Luxembourg S.A., Luxembourg en date du 28 décembre 2011 sur les états financiers intérimaires établis au 14 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 14 décembre 2011.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Reconnaissance du transfert du siège social de la Société du Panama au Grand-Duché de Luxembourg et soumission de la Société au droit luxembourgeois.

2. Confirmation que le capital social de la Société est divisé en une (1) Action Commandité ayant une valeur nette d'inventaire de cent francs suisse (CHF 100,-) et le montant approprié d'Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur de cent francs suisse (CHF 100,-), toutes entièrement libérées.

3. Modification de l'article 3 relatif à l'objet social comme suit:

« 3.1. L'objet social de la Société est d'investir les avoirs dont elle dispose dans un portefeuille diversifié de valeurs éligibles sous la Loi de 2007 dans le but de diversifier les risques d'investissement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

3.2. A cette fin, la Société peut notamment:

3.2.1 emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et donner des sécurités et consentir des garanties afférentes;

3.2.2 prêter des fonds, y compris les produits de ses emprunts à, et donner des garanties au profit d'une ou plusieurs société(s) cible(s), y compris les Sociétés Immobilières dans lesquelles elle investit directement ou indirectement et/ou au profit de ses Filiales et/ou Affiliés; la Société ne peut, par contre, prêter des fonds à des personnes ou entités autres que celles indiquées ci-devant;

3.2.3 conclure des contrats d'intérêt et/ou contrats d'échange de devise;

3.2.4 conclure des contrats, y compris mais de manière non limitative, des contrats de garanties, de souscription, de commercialisation, de gestion, de conseil, d'administration, et tout autre contrat pour des services en relation avec la valorisation de ses fonds; et/ou,

3.2.5 prendre toute mesure et effectuer toute transaction autorisée par la Loi de 2007 qu'elle juge utile pour la réalisation et le développement de son objet social.

3.3. Le Société peut également prendre toute mesure et entreprendre toute opération que l'Associé Gérant Commandité jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social de la Société, dans les limites prévues par la Loi de 2007 et en vertu des stipulations afférentes du Document d'Emission.

3.4. La Société ne peut, par contre, réaliser en aucun cas une ou plusieurs opération(s) ou activité(s) réservée(s) aux établissements de crédit.»

4. Approbation de la refonte totale des statuts afin de convertir la Société en un fonds d'investissements spécialisé avec capital variable régi par la loi du 13 février 2007.

5. Nomination de Mazars comme réviseur d'entreprises agréé de la Société et approbation du rapport d'évaluation en date du 20 décembre 2011 suivant article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la Société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg. Dans un conseil d'administration tenu à Panama en date du 19 décembre 2011, il a été décidé par vote unanime du transfert du siège social, du siège statutaire et du siège effectif de la Société vers Luxembourg.

La présente assemblée a pour objet de décider du transfert du siège statutaire et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la Société pour lui donner la forme d'une société en commandite par actions sous la loi du nouveau pays du siège social et de la soumettre au régime d'un fonds d'investissement spécialisé.

Le président met à la disposition de l'assemblée générale un rapport établi par le réviseur d'entreprises, le Cabinet de révision agréé MAZARS Luxembourg S.A., Luxembourg en date du 28 décembre 2011 sur les états financiers intermédiaires établis au 14 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 14 décembre 2011, qui conclut comme suit:

«A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de Min Woodgate S.C.A., SICAV-FIS au 14 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 14 décembre 2011 conformément aux principes et règles et méthodes telles précisées dans les annexes aux états financiers.»

Après délibération, les actionnaires, y compris l'associé gérant commandité, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré sans modification de la personnalité juridique de la société, de Panama à L-2180 Luxembourg, 4 rue Jean Monnet.

L'assemblée générale, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adopte la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois.

L'assemblée générale décide encore suite à ce transfert de siège de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement de modifier et d'adopter la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et en particulier de modifier la dénomination de la société en «MIN Woodgate S.C.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire note que le capital social actuel de la Société est exprimé en francs suisse et s'élève à soixante millions francs suisse (CHF 60.000.000) CHF, est sera après modification statutaire divisé en une (1) Action Commandité ayant une valeur nette d'inventaire de cent francs suisse (CHF 100,-) et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (599.998) Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur de cent francs suisse (CHF 100,-), toutes entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'élargir l'objet social de la Société afin de lui permettre une activité en référence à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés et de modifier l'article 3 comme suit:

« **3.1.** L'objet social de la Société est d'investir les avoirs dont elle dispose dans un portefeuille diversifié de valeurs éligibles sous la Loi de 2007 dans le but de diversifier les risques d'investissement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

3.2. A cette fin, la Société peut notamment:

3.2.1 emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et donner des sécurités et consentir des garanties afférentes;

3.2.2 prêter des fonds, y compris les produits de ses emprunts à, et donner des garanties au profit d'une ou plusieurs société(s) cible(s), y compris les Sociétés Immobilières dans lesquelles elle investit directement ou indirectement et/ou au profit de ses Filiales et/ou Affiliés; la Société ne peut, par contre, prêter des fonds à des personnes ou entités autres que celles indiquées ci-devant;

3.2.3 conclure des contrats d'intérêt et/ou contrats d'échange de devise;

3.2.4 conclure des contrats, y compris mais de manière non limitative, des contrats de garanties, de souscription, de commercialisation, de gestion, de conseil, d'administration, et tout autre contrat pour des services en relation avec la valorisation de ses fonds; et/ou

3.2.5 prendre toute mesure et effectuer toute transaction autorisée par la Loi de 2007 qu'elle juge utile pour la réalisation et le développement de son objet social.

3.3. Le Société peut également prendre toute mesure et entreprendre toute opération que l'Associé Gérant Commandité jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social de la Société, dans les limites prévues par la Loi de 2007 et en vertu des stipulations afférentes du Document d'Emission.

3.4. La Société ne peut, par contre, réaliser en aucun cas une ou plusieurs opération(s) ou activité(s) réservée(s) aux établissements de crédit.»

Quatrième résolution

Au vu des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide la refonte totale des statuts afin de transformer la Société en un fonds d'investissement spécialisé avec capital variable régi par la loi du 13 février 2007 et décide à l'unanimité que les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre préliminaire - Définitions

"Actif Immobilier"	Signifie: 1. une propriété constituée de terrains et bâtiments enregistrés au nom de la Société; 2. des intérêts à long terme relatifs à une propriété tels que la détention d'une surface, location de détention et options sur investissements immobiliers; et, 3. toute autre signification telle que donnée à ce terme par la CSSF ainsi que tous règlements et lois applicables de temps en temps au Luxembourg
"Actifs Liquides"	signifie les investissements libellés en CHF et autres devises en (i) dépôts bancaires et instruments de marché financier, (ii) actions ou parts d'un fonds d'investissement investissant exclusivement dans des actifs visés au (i) et (iii) intérêt d'obligation payables à taux d'intérêt fixe
"Action"	signifie une action du capital émise dans le Compartiment concerné, et le cas échéant dans une Classe spécifique de ce Compartiment, émise conformément au Document d'Emission et aux Statuts; ce terme comprend donc, selon le cas, l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité et/ou les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires
"Action de Commandité"	signifie l'action de commandité, ayant une Valeur Nette d'Inventaire de cent francs suisse (CHF 100,-), détenue par l'Associé Gérant Commandité dans le capital social de la Société en sa qualité d'Actionnaire Commandité
"Actions Ordinaire"	signifie une ou plusieurs action(s) ordinaire(s) détenues par les Actionnaires

	Commanditaires dans le capital social de la Société, et pouvant être émises dans des Classes distinctes
"Actionnaire"	signifie le détenteur nominatif d'Action(s), c'est-à-dire les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Actionnaire Commandité selon le cas
"Actionnaire Commanditaire"	signifie le détenteur d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de sa contribution à la Société
"Actionnaire Commandité"	signifie MIN ASSET MANAGEMENT S.A. en sa qualité de détenteur de l'Action de Commandité et d'Associé Gérant Commandité qui est responsable sans limites de toutes les obligations qui ne peuvent être payées par les avoirs du ou des Compartiment(s) concerné(s); l'article 71 de la Loi de 2007 ne s'applique donc ni à lui, ni à l'Action de Commandité
"Actionnaire Défaillant"	signifie un Investisseur ou Actionnaire déclaré comme tel par l'Associé Gérant Commandité conformément au Document d'Emission
"Administrateur"	signifie un membre du Conseil d'Administration
"Affilié"	signifie en ce qui concerne une Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlé par ou est placée sous le contrôle commun avec telle Personne. Au terme de cette définition, "contrôle" signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de titres octroyant des droits de vote, par contrat ou autrement
"Agent d'Administration Centrale"	signifie Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., dans sa capacité d'agent administratif, agent domiciliaire, agent sociétaire et agent de registre et de transfert de la Société au Luxembourg, ou toute autre Personne pouvant être nommée par la suite pour agir en cette capacité
"Article"	signifie un article des Statuts
"Associé Gérant Commandité"	signifie MIN ASSET MANAGEMENT S.A., ou une autre entité qui peut agir comme Actionnaire Commandité de la Société en vertu des Articles 18 et 19
"Associé Gérant Commandité de Remplacement"	a la signification lui attribuée à l'Article 14
"Biens Immobilier"	signifie: - les propriétés composées de terrains ou et de bâtiments enregistrés au nom d'un Compartiment; - les intérêts à long-terme liés à des biens immobiliers tels que les droits de superficie, l'emphytéose et les options sur investissements immobiliers; ainsi que toute autre signification donnée à ce terme par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et par toutes lois et règlements applicables de temps en temps au Grand-Duché de Luxembourg
"Catégorie"	signifie une catégorie d'Actions émise dans une Classe
"Cause"	signifie (i) le jugement final d'une cour de la juridiction compétente concernant la négligence grave, la fraude ou le défaut intentionnel de l'Associé Gérant Commandité quant à ses obligations édictées soit dans les Statuts soit dans le Document d'Emission; ou (ii) la violation matérielle de l'un de ces documents par l'Associé Gérant Commandité qui (a) résulte en une perte matérielle pour tout Investisseur; (b) toute situation pouvant être réparée qui n'a pas été remédiée dans les trente (30) jours calendaires suivant réception de l'avis écrit correspondant ayant été approuvé par majorité simple des Actions Ordinaires alors émises (à l'exception de toutes Actions Ordinaires détenues par l'Associé Gérant Commandité, un Affilié de l'Associé Gérant Commandité ou tout Investisseur Défaillant) lors d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires; ou (c) si l'Associé Gérant Commandité n'a pas versé, en temps utile, au Compartiment(s) concerné(s) le montant total de l'indemnité concernant la perte financière subie
"CHF"	signifie le franc suisse, la devise légale de la Confédération Helvétique
"Classe"	signifie une classe d'Actions émise dans un Compartiment; ce terme inclus, le cas échéant, le terme de "Catégorie"
"Co-Investissement"	signifie une participation détenue par un Compartiment jusqu'à cinquante (50) pour cent du capital social dans toute Société Immobilière
"Compartiment"	signifie un compartiment de la Société
"Conseil d'Administration"	signifie la composition actuelle du conseil d'administration de l'Associé Gérant

	Commandité
"Conseiller en Investissement"	signifie De Pury Pictet Turrettini & Cie S.A. en sa capacité de conseiller en investissement de la Société pour tous les Compartiments, ou toute autre Personne pouvant par la suite être nommée par l'Associé Gérant Commandité pour agir en cette capacité pour un ou plusieurs Compartiment(s), tel qu'indiqué dans la Partie Spéciale
"Contrat de Conseil en Investissement"	signifie le contrat de conseil en investissement conclu entre l'Associé Gérant Commandité et le Conseiller en Investissement, tel que modifié de temps en temps
"Contrat de Souscription"	signifie le contrat de souscription d'Actions Ordinaires conclu entre l'Associé Gérant Commandité pour le compte du Compartiment concerné et chaque Investisseur
"CSSF"	signifie Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg, ou son ou ses successeur(s)
"Date de Clôture Initiale"	signifie, pour chaque Classe et Compartiment, le Jour Ouvrable Bancaire au plus tard duquel les Investisseurs doivent avoir soumis leur Contrats de Souscription dûment remplis et signés à l'Associé Gérant Commandité pour accord, tel que renseigné dans la Partie Spéciale
"Date d'Evaluation"	signifie le dernier Jour Ouvrable Bancaire de chaque année civile et tout autre Jour Ouvrable Bancaire déterminé par l'Associé Gérant Commandité à sa seule discrétion auquel la VNI de chaque Action dans le Compartiment concerné est déterminée conformément aux Statuts et au Document d'Emission
"Dépositaire"	signifie Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. agissant en sa qualité de dépositaire de la Société, ou toute autre institution de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être ultérieurement nommée comme dépositaire de la Société
"Devise Comptable"	signifie la devise de consolidation de la Société, c'est-à-dire le CHF
"Document d'Emission"	signifie la version actuelle du Document d'Emission de la Société
"EUR"	signifie l'Euro, la devise légale des Etats Membres de l'Union Européenne qui ont adoptés une devise unique conformément au Traité de Lisbonne, tel que modifié de temps en temps
"Evalueur Indépendant"	signifie un expert en évaluation indépendant nommé de temps en temps par l'Associé Gérant Commandité et/ou un de ses agents ou Filiales avec l'accord préalable de la CSSF pour les besoins de l'évaluation des Actifs Immobiliers de un ou plusieurs Compartiment(s)
"EVCA"	signifie l'International Private Equity & Venture Capital Association
"Filiale"	signifie toute société luxembourgeoise ou étrangère (y compris, pour éviter toute confusion, toute Filiale détenue à 100%): - qui est contrôlée directement ou indirectement par un ou plusieurs Compartiment (s) agissant ensemble; ou - dans laquelle le ou les Compartiment(s) agissant ensemble détiennent plus de cinquante (50) pour cent du capital social; et, - qui remplit les conditions suivantes: (i) elle n'a pas d'autre activité que la détention directe ou indirecte d'actifs éligibles et/ou d'activités opérationnelles liées directement ou indirectement à ces investissements conformément à l'Objectif et à la Politique d'Investissement du ou des Compartiment(s) concerné(s); et, (ii) dans la mesure où les règlements et règles comptables le requièrent, est consolidée dans les comptes annuels de la Société. Toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères sont considérées comme étant "sous le contrôle" de la Société si (i) les Compartiments détiennent dans l'ensemble, directement ou indirectement, plus de cinquante (50) pour cent des droits de vote de cette société ou contrôlent plus de cinquante (50) pour cent des droits de vote conformément à un contrat conclu avec les autres actionnaires de cette société ou (ii) la majorité des gérants ou des membres du conseil de gérance ou d'administration de cette société sont des Administrateurs ou employés ou cadres de la Société ou d'un Affilié, excepté dans les cas où cela n'est pas faisable pour des raisons fiscales ou réglementaires ou (iii) la Société ou un Affilié a le droit de nommer ou destituer une majorité des gérants ou des membres du conseil de gérance ou d'administration de cette société
"Filiale détenue à 100%"	signifie toute société luxembourgeoise ou étrangère dans laquelle la Société détient une participation de cent (100) pour cent, excepté lorsque les lois ou règlements

	applicables ne permettent pas à la Société de détenir une telle participation de cent (100) pour cent, alors "Filiale détenue à 100%" signifie toute société luxembourgeoise ou étrangère dans laquelle la Société détient la plus grande participation autorisée sous les lois et règlements applicables. Pour éviter toute confusion, les conditions applicables aux Filiales s'appliquent mutatis mutandis aux Filiales détenues à 100% signifie les dépôts bancaires, produits d'argent liquide et instruments financiers similaires
"Fonds Liquides"	
"Initiateur"	la Personne à l'initiative de laquelle un Compartiment est lancé
"Intérêt d'Actualisation"	Signifie pour chaque émission d'Action Ordinaires entre deux Dates d'Evaluation, le taux d'intérêt, tel que renseigné à la Partie Spéciale, le cas échéant, qui peut être calculé au pro rata temporis et ajouté par l'Associé Gérant Commandité au prix d'émission initial concerné de chaque Action Ordinaire afin de préserver le traitement égalitaire entre les Actionnaires Commanditaires concernés. Les formes et procédures de souscription des Actions Ordinaires, tels que renseignés à la Partie Spéciale, s'appliquent mutatis mutandis
"Investissement Immobilier"	signifie tout Bien Immobilier et/ou Société Immobilière détenu directement ou indirectement par la Société
"Investisseur"	signifie tout Investisseur Averti qui a signé un Contrat de Souscription (pour éviter toute confusion, le terme inclus, le cas échéant, les Actionnaires)
"Investisseur Averti"	signifie tout investisseur averti au sens de l'article 2 (1) de la Loi de 2007
"Jour Ouvrable Bancaire"	signifie tout jour entier de la semaine à l'exception des samedi et dimanche au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg
"Loi de 1915"	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou remplacée de temps en temps
"Loi de 2007"	signifie la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps
"Mémorial"	signifie le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui est un journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg
"Objectif d'Investissement"	signifie l'objectif d'investissement de la Société et/ou d'un Compartiment spécifique, tel que renseigné dans le Document d'Emission
"OPC"	signifie organisme de placement collectif
"Partie Générale"	signifie la partie du Document d'Emission dans laquelle sont contenues les stipulations applicables à tous les Compartiments
"Partie Spéciale"	signifie la partie du Document d'Emission dans laquelle les stipulations spécifiques aux Compartiment(s) sont détaillées
"Personne"	signifie toute personne physique, société, trust, partenariat, état, association de fait, fonds, plan ou autre entité légale
"Période Initiale de Souscription"	signifie la période qui commence à la Date de Clôture Initiale et se termine vingt-quatre (24) mois plus tard au cours de laquelle les Actions sont offertes au Prix Initial de Souscription augmenté, le cas échéant, de l'Intérêt d'Actualisation
"Personne U.S."	a la signification qui lui est donnée par la Regulation S du United States Securities Act de 1933
"Personne Prohibée"	signifie toute personne, entreprise, association ou entité sociétaire, lorsque, selon l'avis du L'Associé Gérant Commandité, la détention d'Actions peut être nuisible aux intérêts des Actionnaires existants ou d'un/des Compartiment(s), lorsque cela est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger ou lorsqu'en conséquence la Société et/ou le Compartiment concerné peuvent être exposés à des préjudices fiscaux et/ou réglementaires (y compris, de manière non limitative, le fait que les avoirs de la Société et/ou du Compartiment soient considérés comme constituant des "plan assets" en vertu des US Department of Labor Regulations sous le Employee Retirement Income Security Act de 1974 tel que modifié), amendes ou pénalités qui n'auraient pas trouvé à s'appliquer autrement, en ce compris toute entité qui n'est pas dispensée de la taxe française de trois (3) pour cent qui résulte de l'article 990D du Code de taxation français (tel que modifié de temps en temps); en conséquence de laquelle la Société, tout Compartiment ou entité de la structure de la Société peut être tenue de payer toute taxe française de trois (3) pour cent suite à la possession d'Actions par cette entité et qu'il n'y a pas d'arrangement alternatif raisonnable satisfaisant au paiement de cette taxe de trois (3) pour cent par

	l'Actionnaire non-exempté en question; le terme "Personne Prohibée" inclut tout investisseur qui ne satisfait pas ou plus aux critères de la définition d'Investisseur Averti ainsi que les Personnes US
"Pouvoirs et Restrictions d'Investissement"	signifie les pouvoirs et restrictions d'investissement applicables à la Société et/ou à un ou plusieurs Compartiment spécifique(s), tels que renseignés dans le Document d'Emission
"Prix Initial de Souscription"	signifie, sauf stipulation contraire dans la Partie Spéciale, le prix auquel chaque Action sera émise lors de la Période Initiale de Souscription, augmenté le cas échéant d'un Intérêt d'Actualisation, tel qu'indiqué pour chaque Compartiment, Classe et/ou Catégorie concerné dans la Partie Spéciale
"Section"	signifie une section du Document d'Emission
"Société"	signifie MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société en commandite par actions régi et par la Loi de 1915 et la Loi de 2007; le terme "Société" inclut également, le cas échéant, un quelconque ou tous ses Compartiments
"Société Immobilière"	signifie toute société, association ou autre entité cotée ou non cotée en bourse, établie dans le but soit d'acquérir, développer, redévelopper, gérer, louer et vendre directement des Biens Immobiliers ou, directement ou indirectement, détenir des actions ou intérêts dans une ou plusieurs sociétés, associations ou autres entités qui, à leur tour, sont établies dans le but d'acquérir, développer, redévelopper, gérer, louer et vendre directement des Biens Immobiliers, pour autant que la détention de participations dans cette Société Immobilière soit au moins aussi liquide que les droits de propriété détenus directement par la Société et ses Compartiments (pour éviter toute confusion, le terme Société Immobilière inclus, le cas échéant, un Co-Investissement)
"Statuts"	signifie la version actuelle des statuts de la Société
"USD"	signifie la devise légale des Etats-Unis d'Amérique
"Valeur de Marché Ouvert" ou	signifie la valeur de marché d'un Bien Immobilier telle que déterminée par un Evalueur Indépendant conformément à la méthodologie déterminée de temps en temps par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Document d'Emission et
"VMO"	
"Valeur Nette d'Inventaire" ou	signifie la valeur nette d'inventaire par Action d'une Catégorie, Classe et/ou Compartiment donné, déterminée conformément au Document d'Emission et aux Statuts.
"VNI"	

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination et Structure sociales, Siège social, Objet social et Durée

1. Forme, Dénomination et Structure sociales.

1.1. Il existe entre l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront détenteurs d'une ou de plusieurs Action(s), une société luxembourgeoise sous la forme d'une société commandite par actions se qualifiant en tant que fonds d'investissement spécialisé régie par la Loi de 2007, la Loi de 1915, les Statuts et le Document d'Emission.

1.2 La Société existe sous le nom de «MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS».

1.3 La Société a une structure à Compartiments multiples conformément aux dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007. Elle doit néanmoins être considérée comme une seule entité juridique. Chaque Compartiment constitue un groupe d'avoirs et de dettes distinct établis par décision de l'Associé Gérant Commandité. Les actifs d'un Compartiment donné répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations qui sont attribués à ce Compartiment. Dans les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment doit être traité comme une entité à part. Cette stipulation ne vaut cependant pas pour l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité qui, lui, est responsable sans limites de toutes les obligations qui ne peuvent être payées par les avoirs du ou des Compartiment(s) concerné(s).

1.4 Chacun de ces groupes d'actifs doit être investi dans l'intérêt exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. En vertu de l'Article 18, l'Associé Gérant Commandité doit attribuer un Objectif d'Investissement, une Politique d'Investissement et des Pouvoirs et Restrictions d'Investissement et une dénomination spécifiques à chaque Compartiment.

2. Siège social.

2.1. Depuis lors, la Société est de nationalité luxembourgeoise. Le siège social de la Société est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts.

2.3 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur du territoire de la commune du siège social de la Société.

2.4 Lorsqu'un événement politique, économique ou social de nature exceptionnelle se produit, ou menace de se produire, qui est susceptible d'affecter soit le fonctionnement normal de la Société à son siège social soit les moyens de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, l'Associé Gérant Commandité peut temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'au moment où ces circonstances ont complètement cessées. Cette décision n'affecte pas la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert, reste une société luxembourgeoise et un fonds d'investissement spécialisé sous la Loi de 2007.

2.5 Les succursales, Filiales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est d'investir les avoirs dont elle dispose dans un portefeuille diversifié de valeurs éligibles sous la Loi de 2007 dans le but de diversifier les risques d'investissement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

3.2 A cette fin, la Société peut notamment:

3.2.1 emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et donner des sécurités et consentir des garanties afférentes;

3.2.2 prêter des fonds, y compris les produits de ses emprunts à, et donner des garanties au profit d'une ou plusieurs société(s) cible(s), y compris les Sociétés Immobilières dans lesquelles elle investit directement ou indirectement et/ou au profit de ses Filiales et/ou Affiliés; la Société ne peut, par contre, prêter des fonds à des personnes ou entités autres que celles indiquées ci-dessus;

3.2.3 conclure des contrats d'intérêt et/ou contrats d'échange de devise;

3.2.4 conclure des contrats, y compris mais de manière non limitative, des contrats de garanties, de souscription, de commercialisation, de gestion, de conseil, d'administration, et tout autre contrat pour des services en relation avec la valorisation de ses fonds; et/ou,

3.2.5 prendre toute mesure et effectuer toute transaction autorisée par la Loi de 2007 qu'elle juge utile pour la réalisation et le développement de son objet social.

3.3 La Société peut également prendre toute mesure et entreprendre toute opération que l'Associé Gérant Commandité jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social de la Société, dans les limites prévues par la Loi de 2007 et en vertu des stipulations afférentes du Document d'Emission.

3.4 La Société ne peut, par contre, réaliser en aucun cas une ou plusieurs opération(s) ou activité(s) réservée(s) aux établissements de crédit.

4. Durée.

4.1 La Société est établie pour une durée illimitée.

4.2 Bien que la Société soit établie pour une durée illimitée, chaque Compartiment peut être établi par l'Associé Gérant Commandité soit pour une durée limitée soit pour une durée illimitée, conformément à ce qui est indiqué dans la Partie Spéciale.

4.3 Lorsqu'un Compartiment est établi pour une durée limitée, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la période initiale, prolonger la durée du Compartiment en question une ou plusieurs fois conformément à ce qui est précisé dans la Partie Spéciale. A l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter les Actions de la/ des Classe(s) correspondantes, conformément à l'Article 10, nonobstant les stipulations de l'Article 30.

Chapitre II - Capital social et Capital autorisé

5. Capital social et Actions.

5.1 Le capital social de la Société comprend l'ensemble des Actions émises dans tous les Compartiments. Il est composé:

- d'une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité qui, en cette qualité, est responsable sans limites de toutes les obligations qui ne peuvent être payées par les avoirs du ou des Compartiment(s) concerné(s); l'article 71 de la Loi de 2007 ne s'applique donc ni à lui, ni à l'Action de Commandité; et,

- d'une ou de plusieurs Action(s) Ordinaire(s) détenues par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) dont la responsabilité est limitée au montant de sa/leur contribution à la Société.

5.2 La Société a un capital social de soixante millions (CHF 60.000.000) CHF divisé en une (1) Action de Commandité et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (599.999) Actions Ordinaires, toutes entièrement libérées.

5.3 La Devise Comptable est libellée en CHF et tous les avoirs et dettes, sauf l'Action de Commandité qui a été allouée à la Classe B, de la Société ont été alloués à la Classe A du Compartiment MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS - 1.

5.4 Le capital social minimum souscrit de la Société, augmenté le cas échéant des Intérêts d'Actualisation, doit être d'au moins un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) ou son équivalent dans la Devise Comptable. Ce capital social minimum doit être souscrit dans un délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle la Société a été inscrite sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés tenue par la CSSF.

5.5 La Société a un capital variable, son capital social est donc à tout moment identique à la somme des produits entre chaque Action et sa Valeur Nette d'Inventaire. Les Actionnaires ne bénéficient donc ni d'un droit préférentiel de souscription ni d'un droit de préemption.

Chapitre III - Emission, Transfert, Conversion et Rachat d'Actions

6. Classes et Catégories.

6.1 L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer des Classes différentes qui peuvent se distinguer, entre autre, dans leur structure de frais, d'investissement minimum, des conditions de détention, d'Investisseurs visés et de politique de distribution ou par rapport à d'autres caractéristiques tels qu'indiqués dans la Partie Spéciale.

6.2 Si plusieurs Classes se rapportent à un même Compartiment, les avoirs attribués à ces Classes doivent être investis en commun conformément à l'Objectif d'Investissement, la Politique d'Investissement et les Pouvoirs et Restrictions d'Investissement du Compartiment concerné.

6.3 Les Actionnaires d'une même Classe doivent être traités de la même manière, proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chacun d'eux.

6.4 Dans chaque Classe, l'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer une ou plusieurs Catégorie(s) différentes qui peuvent se distinguer, entre autre, par leur politique de distribution ou par rapport à d'autres caractéristiques tels qu'indiqués dans la Partie Spéciale.

7. Forme des Actions.

7.1 L'Action de Commandité est émise sous forme nominative et est inscrite dans un registre tenu par la Société à cet effet en vertu des dispositions légales afférentes.

7.2 Les Actions Ordinaires sont uniquement émises au porteur. Chaque Action Ordinaire est signée par deux (2) Administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration qui, dans ce cas, devra être manuscrite.

7.3 Chaque Action Ordinaire ne peut être transmise qu'aux Investisseurs Avertis éligibles décrits dans le Document d'Emission. La cession s'opère par la seule tradition du titre et est sujette aux conditions établies à l'Article 9.

7.4 Dans chaque Compartiment et/ou Classe, l'Associé Gérant Commandité peut autoriser le démembrement par endossement des Actions Ordinaires en nue-propriété et en usufruit. Il devra alors décrire les modalités dans le Document d'Emission. Lorsque la propriété de cette/ces Action(s) Ordinaire(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) Ordinaire(s) désigneront un mandataire pour représenter ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus. Par ailleurs, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit, pour Chaque Action Ordinaire, de payer les produits du rachat au nu-propriétaire et les distributions et autres paiements à l'usufruitier.

7.5 L'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs du Compartiment et de la Classe concernée sur une base proportionnelle.

8. Emission d'Actions.

8.1 Souscription

8.1.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées dans n'importe quelle Classe et n'importe quel Compartiment.

8.1.2 L'Associé Gérant Commandité est également autorisé à prévoir que, pendant une Période Initiale de Souscription, les souscriptions d'Actions sont soumises au paiement, au moment de l'émission de ces Actions, du Prix Initial de Souscription augmenté, le cas échéant, d'un Intérêt d'Actualisation; après la Période Initiale de Souscription, s'il y en a, les Actions sont offertes à la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible par Action.

8.1.3 L'Associé Gérant Commandité est également autorisé à imposer des conditions quant à l'émission d'Actions (y compris, de manière non limitative, la nécessité de signer des documents de souscription et de fournir toutes les informations que l'Associé Gérant Commandité juge nécessaires) et fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de participation. L'Associé Gérant Commandité peut aussi, pour un Compartiment Classe ou Catégorie déterminé(s), prélever des frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peuvent être soumises sont détaillées dans le Document d'Emission.

8.1.4 L'Associé Gérant Commandité peut, au cours des activités de vente et à sa seule discrétion, cesser d'émettre des Actions. Il peut en outre, à sa seule discrétion et sans responsabilité, accepter ou rejeter, en tout ou en partie, toute souscription d'Actions (peu importe qu'elle est faite pour l'usufruit ou la nue-propriété) et suspendre ou limiter leur émission aux personnes physiques ou morales dans des pays ou régions particulières, pour une durée déterminée ou de manière permanente, et peut exiger que tout souscripteur lui fournisse toute information qu'il juge nécessaire afin de déterminer si cette personne est éligible pour souscrire des Actions.

8.1.5 L'Associé Gérant Commandité peut également imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions sont émises. Il peut, en particulier, décider que, pour un ou plusieurs Compartiment(s), les Actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Document d'Emission.

8.1.6 En outre, l'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions sur le nombre d'Actionnaires dans chaque Compartiment, comme décrit dans le Document d'Emission. En conséquence, tout transfert d'Actions qui entraînerait directement ou indirectement un dépassement de ce nombre n'est pas autorisé.

8.1.7 Aucune Action ne sera émise durant toute période au cours de laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, Classe ou Catégorie concerné est suspendu conformément aux stipulations de l'Article 12.

8.2 Libération et paiement

8.2.1 La Société peut uniquement émettre des Actions entièrement libérées.

8.2.2 L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout Administrateur ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de délivrer les Actions correspondantes.

8.2.3 L'Associé Gérant Commandité peut accepter, outre les souscriptions en numéraire, de temps en temps et à sa seule discrétion, des souscriptions d'Actions moyennant apport autre qu'en numéraire, qui pourrait être obtenu par le Compartiment concerné conformément à son Objectif d'Investissement, sa Politique d'Investissement et ses Pouvoirs et Restrictions d'Investissement. Tout apport autre qu'en numéraire doit être évalué par un réviseur d'entreprises agréé dans un rapport établi conformément aux conditions des lois luxembourgeoises, le coût de ce rapport étant à charge de l'Investisseur concerné.

8.2.4 Le manquement d'un Investisseur à réaliser, dans une période de temps définie par l'Associé Gérant Commandité, les apports demandés ou d'effectuer certains autres paiements dans le respect des termes décrits dans le Document d'Emission ou tout document afférent, autorise l'Associé Gérant Commandité à déclarer cet Investisseur en tant qu'Investisseur Défaillant, ce qui entraînera à ses dépens des pénalités détaillées dans le Document d'Emission, à moins que l'Associé Gérant Commandité ne décide discrétionnairement à y renoncer.

9. Transfert et Conversion d'Actions.

9.1 Aucune Action ne peut être transférée à une Personne Prohibée et aucun transfert d'Action ne peut entraîner un nombre d'Actionnaires, dans un Compartiment déterminé, supérieur au nombre d'Actionnaires de ce Compartiment tel que prévu à l'Article 8.1.6.

9.2 Tout transfert d'Action est soumis à l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité. Celui-ci est libre de refuser son consentement à un transfert d'Action, notamment s'il estime que le (liste non exhaustive):

9.2.1 transfert violerait une loi ou réglementation applicable ou les Statuts;

9.2.2 cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti éligible conformément aux stipulations du Document d'Emission;

9.2.3 cessionnaire est un concurrent de la Société; ou

9.2.4 cessionnaire n'a pas de solvabilité similaire à celle du cédant.

9.3 Chaque transfert d'Action est soumis à la condition suspensive que le cessionnaire accepte par écrit de remplir entièrement et complètement les obligations restantes du cédant liées aux Actions transférées en vertu du Contrat de Souscription correspondant et accepte par écrit d'être lié par les termes du Document d'Emission et des Statuts.

9.4 L'Associé Gérant Commandité peut de temps en temps décider que les Actionnaires ont le droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions dans toute Classe dans une ou plusieurs Classe(s) du même Compartiment et/ou dans une ou plusieurs Class(es) d'un autre Compartiment à condition que l'Associé Gérant Commandité puisse, tel que décrit dans le Document d'Emission:

9.4.1 établir les restrictions, limites et conditions relatives au droit et à la fréquence des conversions entre certaines Classes et/ou Compartiments; et,

9.4.2 soumettre ces conversions au paiement des taxes, frais et commissions qu'il déterminera.

9.5 Le droit de tout Actionnaire de demander la conversion de ses Actions sera suspendu par l'Associé Gérant Commandité durant toute période au cours de laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Classes et/ou Compartiments concernés ont été suspendu conformément à l'Article 12.

9.6 Le prix de la conversion sera calculé en se référant à la Valeur Nette d'Inventaire respective des Classes et Compartiments concernées déterminée soit à la même Date d'Evaluation soit à n'importe quel autre Jour Ouvrable Bancaire déterminé par l'Associé Gérant Commandité selon les stipulations de l'Article 11 et des règles établies dans le Document d'Emission.

9.7 Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans la Classe afférente en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Document d'Emission, l'Associé Gérant Commandité pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion de toutes les Actions détenues par cet Actionnaire dans la Classe initiale.

9.8 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront automatiquement annulées.

10. Rachat d'Actions.

L'Action de Commandité n'est pas rachetable.

10.1 Droit de rachat

Les Compartiments sont soit de type ouvert, soit de type fermé, tels que prévu dans le Document d'Emission.

10.2 Procédure de rachat

10.2.1 Le cas échéant, toute demande de rachat doit être faite par l'Actionnaire Commanditaire concerné au siège social de la Société ou au siège de la personne ou entité désignée par l'Associé Gérant Commandité comme étant son agent pour le rachat des Actions.

10.2.2 Toute demande de rachat doit comprendre le nom et l'adresse de l'Actionnaire concerné, le nombre d'Actions Ordinaires à racheter et la/les Catégorie(s), Classe(s) et Compartiment(s) dans lesquels ces Actions doivent être rachetées. Le défaut de présenter une de ces informations peut entraîner un report de cette demande de rachat pendant que l'Associé Gérant Commandité recherche ces informations.

10.2.3 Dans le respect des Articles 10.2.5 et 10.2.6, une demande de rachat ne devient effective qu'après l'expiration d'une période de préavis de maximum douze (12) mois, tel que renseigné au Document d'Emission. Cette demande de rachat est irrévocable, à moins que l'Associé Gérant Commandité, agissant en sa seule discrétion, en décide autrement.

10.2.4 En principe, les demandes de rachat sont traitées à la première Date d'Evaluation qui suit l'expiration du délai de préavis décrit à l'Article 10.2.3.

10.2.5 Nonobstant ce qui précède, la Société a le droit de refuser de racheter ces Actions pour une période d'un (1) an à partir de la date à laquelle la demande de rachat devient effective, lorsque les Fonds Liquides ne sont pas suffisants ou pas immédiatement disponibles pour financer la demande de rachat et pour assurer le bon fonctionnement du Compartiment concerné.

10.2.6 Si, après l'expiration de cette période d'un (1) an, les Fonds Liquides sont toujours insuffisants, l'Associé Gérant Commandité a l'obligation de disposer de tout ou partie des actifs du Compartiment concerné. La Société peut refuser de racheter les Actions jusqu'à ce qu'elle puisse disposer de ses actifs à des prix du marché satisfaisants, pour une période maximale de deux (2) ans à partir de la date à laquelle la demande de rachat devient effective.

10.2.7 La Société peut encourir des emprunts dans les limites contenues dans le Document d'Emission dans le but de financer une demande de rachat.

10.2.8 Les Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée pour la Classe ou Catégorie concernée à la date à laquelle le rachat est traité.

10.2.9 Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenus par l'Actionnaire concerné dans la Classe et/ou Catégorie concernée en-dessous du nombre ou de la valeur déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Document d'Emission, l'Associé Gérant Commandité pourra décider que cette demande de rachat soit considérée comme une demande de rachat pour toutes les Actions Ordinaires détenues par cet Actionnaire dans cette Classe et/ou Catégorie.

10.3 Paiement du produit du rachat

10.3.1 Le paiement du produit résultant du rachat doit être fait endéans un délai de trente (30) Jours Ouvrables Bancaires suivant la Date d'Evaluation à laquelle le rachat est traité, pour autant que tous les documents nécessaires au rachat aient été reçus par l'agent concerné de la Société.

10.3.2 Les paiements doivent être faits sans intérêts, dans la devise de la Catégorie, Classe ou du Compartiment concerné, par transfert électronique au compte bancaire spécifié par l'Actionnaire Commanditaire concerné, aux risques et dépends de l'Actionnaire concerné.

10.3.3 Au moment du paiement, les Actions correspondantes sont immédiatement annulées dans le registre des Actionnaires. Toutes taxes, commissions et autres frais encourus dans les pays respectifs dans lesquels les Actions sont vendues sont à charge de l'Actionnaire concerné.

10.3.4 L'obligation de verser le produit du rachat peut également être satisfaite par le paiement en nature en allouant à l'Actionnaire concerné des investissements du portefeuille du Compartiment concerné de même valeur déterminés à la Valeur Nette d'Inventaire applicable. L'Associé Gérant Commandité déterminera la nature et le type d'actifs qui peuvent être transférés dans ce cas, en prenant en considération l'ensemble des intérêts de tous les Actionnaires dans le Compartiment concerné. Tout paiement en nature devra être évalué par un réviseur d'entreprises agréé dans un rapport établi conformément aux conditions prescrites par les lois luxembourgeoises, le coût de ce rapport étant à charge de l'Actionnaire concerné à moins que les paiements en nature ne soient dans l'intérêt de tous les Actionnaires auquel cas le coût sera à charge du Compartiment concerné.

10.4 Suspension des Rachats

10.4.1 En vertu de l'Article 12, dans des circonstances extraordinaires qui requièrent la suspension des rachats d'Actions dans les Compartiment(s) concerné(s), l'Associé Gérant Commandité peut, en tenant compte des intérêts de tous les Actionnaires concernés, suspendre le rachat des Actions.

10.4.2 Dans l'hypothèse d'une suspension des rachats, l'Associé Gérant Commandité en notifiera la CSSF et avisera les Actionnaires concernés par écrit. Il agira de même façon une fois que la suspension est terminée.

10.4.3 Si une demande de rachat n'est pas révoquée avant la fin de la période de suspension, elle sera traitée conformément aux stipulations afférentes après la fin de la période de suspension.

10.5 Rachat forcé

10.5.1 Si l'Associé Gérant Commandité découvre, à n'importe quel moment, que soit une ou plusieurs Action(s) Ordinaires soit un ou plusieurs de leurs démembrements sont détenue(s) soit par une ou plusieurs Personne(s) Prohibée(s), soit par une personne ne se qualifiant pas en tant qu'Investisseur Averti éligible (tels que décrit dans le Document d'Emission), soit seule soit conjointement avec toute autre personne, soit directement ou indirectement, l'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion et sans responsabilité, racheter de manière forcée ces Actions à la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible après avoir donné à ces personne(s) concernée(s) un préavis d'au moins quinze (15) Jours Ouvrables Bancaires. Dès le moment du rachat, tous les droits de la personne concernée cesseront et ces Action(s), une fois rachetée(s), seront automatiquement annulée(s).

10.5.2 L'Associé Gérant Commandité peut requérir toute personne concernée de lui fournir les informations qu'il juge nécessaires dans le but de déterminer si cette Personne est soit un Investisseur Averti éligible soit une Personne Prohibée.

10.5.3 Dans chaque Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut, en plus et dans sa seule discrétion, racheter tout ou partie des Actions Ordinaires à leur dernière VNI disponible proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenus par chaque Actionnaire Commanditaire concerné.

10.5.4 Les coûts et frais liés à un rachat forcé sont à charge de l'Actionnaire concerné.

Chapitre IV - Valeur Nette d'Inventaire

11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

11.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie et/ou Classe dans chaque Compartiment est calculée, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et les stipulations afférentes des Statuts et du Document d'Emission, à chaque Date d'Evaluation par l'Agent d'Administration Centrale sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité.

11.2 La Valeur Nette d'Inventaire par Action est exprimée dans la devise de la Catégorie et/ou Classe concernée. A défaut de stipulation afférente dans le Document d'Emission, elle est exprimée dans la Devise Comptable. La Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée en divisant les actifs nets de chaque Catégorie, Classe et Compartiment, constitués par la valeur de ses actifs moins ses engagements, par le nombre total d'Actions émises dans cette Catégorie, Classe et ce Compartiment, conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous.

11.3 La Valeur Nette d'Inventaire par Action peut être arrondie soit vers le haut soit vers le bas comme l'Associé Gérant Commandité le déterminera dans le Document d'Emission.

11.4 La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera disponible au plus tard soixante (60) Jours Ouvrables Bancaires après la Date d'Evaluation correspondante.

11.5 Aux fins de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, les Actions déchuées de droits sont ignorées, sauf pour la détermination du prix de rachat forcé, qui correspond à la Valeur Nette d'Inventaire moins les coûts et charges du rachat forcé, tel que décrit à l'Article 10.5.

11.6 Les avoirs de chaque Compartiment comprennent notamment (liste non exhaustive):

11.6.1 les propriétés, droits et droits de propriété détenus et enregistrés soit au nom du Compartiment concerné soit au nom d'une des Filiales;

11.6.2 les investissements immobiliers, droits immobiliers, droits de propriété et participations dans des Sociétés Immobilières détenus et enregistrés soit au nom du Compartiment concerné soit au nom d'une des Filiales;

11.6.3 les actions, parts, titres, obligations, participations en valeurs convertibles, autres titres de créance et tout autre titre émis par les Filiales et les Sociétés Immobilières;

11.6.4 toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;

11.6.5 tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de Biens Immobiliers, droits immobiliers, titres ou autres avoirs vendus mais pas encore encaissés);

11.6.6 toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs, instruments financiers et autres avoirs similaires détenus ou qui ont fait l'objet d'un contrat par le Compartiment, pour autant que le Compartiment puisse faire des ajustements d'une manière qui ne soit pas en contradiction avec l'Article 11.8.4 en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires;

11.6.7 tous les dividendes, en espèces ou en nature, et paiements reçus en espèces par le Compartiment dans la mesure où l'information y relative est raisonnablement à la disposition de l'Associé Gérant Commandité;

11.6.8 tous les loyers échus sur tout investissement immobilier ou intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts détenus par le Compartiment, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

11.6.9 les dépenses de formation du Compartiment et proportionnellement aux dépenses de formation de la Société, y compris les coûts d'organisation et le coût d'émission et de distribution des Actions du Compartiment, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties; et,

11.6.10 tous les autres avoirs de quelque sorte et nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance, pour autant qu'elles n'ont pas encore été amorties.

11.7 Chaque Compartiment peut seulement acquérir et détenir des avoirs qualifiés «d'investissements éligibles» dans la Partie Spéciale.

11.8 La valeur de ces avoirs est déterminée de la manière suivante:

11.8.1 les titres qui sont soit cotés en bourse soit négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur base de la dernière valeur de vente publiée;

11.8.2 sous réserve des stipulations ci-dessous, les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé sont évalués selon le principe de la valeur juste (à l'exclusion de toutes taxes reportées) en conformité des règles d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, publiées par l'EVCA;

11.8.3 sous réserve des stipulations ci-dessous, les Biens Immobiliers sont évalués à chaque Date d'Evaluation par un Evalueur Indépendant. Chaque évaluation est réalisée sur base de la Valeur de Marché Ouvert;

11.8.4 les valeurs de Sociétés Immobilières qui ne sont ni cotées en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable nette de réalisation (hors tout impôt différé) évaluée avec prudence et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité en utilisant la valeur des Biens Immobiliers telle que déterminée conformément à l'Article 11.8.3 et comme édicté ci-dessous;

11.8.5 la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses prépayées, dividendes en numéraire et intérêts annoncés ou échus mais non encore touchés, est censée être le montant total, à moins qu'il soit improbable que ce dernier soit payé ou reçu intégralement, auquel cas, la valeur est fixée après avoir effectué une réduction jugée appropriée dans un tel cas pour refléter la valeur exacte; et,

11.8.6 tous les autres valeurs ou avoirs, y compris les titres de créance, valeurs sujettes à restrictions (restricted securities) et valeurs pour lesquelles aucune cotation de marché n'est disponible sont évalués sur base de cotations fournies par des courtiers (dealersupplied) ou par un service de prix (pricing service) approuvé par l'Associé Gérant Commandité ou, dans la mesure où de tels prix ne sont pas jugés comme étant représentatifs des valeurs du marché par l'Associé Gérant Commandité, ces valeurs et autres actifs sont évalués à la juste valeur telle que déterminée prudemment et de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité. Les instruments du marché monétaire détenus par le Compartiment concerné ayant une maturité de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires ou moins sont évalués par la méthode du coût amorti (qui se rapproche de la valeur du marché).

11.9 L'évaluation de la valeur des (i) Biens Immobiliers et des droits immobiliers enregistrés au nom du Compartiment concerné ou au nom de l'une de ses Filiales (détenue à 100% ou non) directes ou indirectes et (ii) des participations directes ou indirectes du Compartiment dans des Sociétés Immobilières telles que visés à l'Article 11.8.4 dans lesquels le Compartiment détient plus de cinquante (50) pour cent des actions émises avec droit de vote, sera effectuée par l'Evalueur Indépendant. Cette évaluation peut être établie à la fin de l'année comptable et utilisée au cours de l'année suivante, à moins qu'il y ait un changement dans la situation économique générale ou dans la condition des Biens Immobiliers ou des droits immobiliers en question de telle ampleur qu'il requiert, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, d'effectuer de nouvelles évaluations dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

11.10 La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise afférente sera convertie dans cette devise au taux de change applicable à la Date d'Evaluation en question. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux sera déterminé de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité.

11.11 L'Associé Gérant Commandité peut, en sa entière discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'elles correspondent mieux aux intérêts des Investisseurs du Compartiment concerné. Ces méthodes seront décrites dans le Document d'Emission.

11.12 Les Engagements de chaque Compartiment comprennent notamment (liste non exhaustive):

11.12.1 tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets, factures et comptes exigibles;

11.12.2 tous intérêts échus de prêts et autres engagements du Compartiment, y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ceux-ci;

11.12.3 toutes les frais et dépenses en cours ou à payer, y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de performance, les commissions de conseil, les commissions du Dépositaire et les commissions des agents de l'Agent d'Administration Centrale;

11.12.4 toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes déclarés par l'Associé Gérant Commandité mais non encore payés;

11.12.5 une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et le revenu encourus à la Date d'Evaluation, telle que déterminée périodiquement par l'Associé Gérant Commandité et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées

et approuvées par celui-ci ainsi que tout montant qu'il pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à tous autres engagements du Compartiment concerné;

11.12.6 tous les autres engagements du Compartiment concerné de quelque sorte et nature que ce soit, reflétés conformément à la loi luxembourgeoise. Pour la détermination du montant de ces engagements, l'Associé Gérant Commandité doit prendre en considération toutes les dépenses à payer par le Compartiment qui comprennent notamment:

(a) toutes les dépenses organisationnelles relatives à la constitution du Compartiment et proportionnellement aux dépenses organisationnelles relatives à la constitution de la Société, la préparation des documents de placement (p.ex. le Document d'Emission) et des contrats y relatifs, y compris mais pas seulement, les commissions et honoraires payables dans le domaine juridique, comptable, les honoraires de l'Evaluateur Indépendant, les commissions liées à l'enregistrement des titres, les dépenses en frais postaux et les dépenses courantes encourues;

(b) toutes dépenses opérationnelles incluant, de manière non exhaustive, les honoraires et dépenses payables aux réviseurs et comptables de la Société, au Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, du registre et de transfert, à tout agent payeur, aux représentants permanents aux lieux où la Société est enregistrée, le cas échéant, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, la rémunération (s'il y en a) des Administrateurs ainsi que leurs dépenses raisonnables et documentées, les frais d'assurance, les frais et dépenses encourus en rapport avec les services d'assistance juridique, fiscale et de révision des comptes, les commissions et frais relatifs à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais de rapport et de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais de tous rapports aux Actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et charges similaires et toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais d'identification, d'achat, de détention et de vente des actifs, les frais des agences immobilières, le cas échéant, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex, les coûts de couverture et les coûts d'emprunts et les dépenses et coûts des services de tiers en relation avec les transactions, les avoirs, projets, actifs détenus dans des Sociétés en relation à la fois avec des transactions achevées ou non achevées. Le Compartiment pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période. Les honoraires juridiques, fiscales, comptables de valorisation (décidés par l'Associé Gérant Commandité) et de l'Evaluateur Indépendant, ainsi que les dépenses organisationnelles en relation avec l'établissement de la Société (proportionnellement) et le Compartiment concerné, seront payés ou remboursés par ce Compartiment.

11.13 Tous les engagements financiers du Compartiment concerné seront évalués à la valeur du marché et le résultat net sera considéré comme un actif ou un passif du Compartiment.

11.14 Toutes les commissions de performance non encore déterminées au moment donné seront basées sur une estimation de bonne foi de leur montant probable.

11.15 La valeur des engagements de chaque Compartiment est enregistrée au coût amorti, exception faite de tous produits dérivés qui sont enregistrés à la juste valeur.

11.16 Tous les frais payables par le Compartiment concerné sont payables à l'exclusion de toute taxe sur la valeur ajoutée et toute taxe sur la valeur ajoutée payable par toute entité de la Société concernant ces frais seront payables en supplément à ces frais.

11.17 L'Agent d'Administration Centrale peut se baser sur de telles déviations approuvées par et sous l'ultime responsabilité de l'Associé Gérant Commandité dans le but du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

11.18 Dans le cadre de ce qui est décrit ci-dessus:

11.18.1 les Actions Ordinaires émises sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé Gérant Commandité au Jour d'Evaluation, et en prenant en compte par qui cette évaluation est faite et jusqu'au moment où il est reçu par le Compartiment concerné, le prix est réputé être un élément d'actif;

11.18.2 les Actions Ordinaires à racheter sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et jusqu'au moment où elles sont payées par le Compartiment concerné, le prix est réputé être un élément de passif;

11.18.3 tous les investissements, disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la devise concernée seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire;

11.18.4 lorsqu'au Jour d'Evaluation, la Société s'est engagée à:

a) acheter tout bien (si les risques sous-jacents et récompenses de transaction sous-jacentes sont transférés), la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un élément de passif et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un élément d'actif du Compartiment concerné;

b) vendre tout bien (si les risques sous-jacents et récompenses de transaction sous-jacentes sont transférés), la valeur de la contrepartie à recevoir pour un tel bien apparaîtra comme un élément d'actif et le bien qui va être délivré par le Compartiment ne doit pas figurer parmi les actifs du Compartiment concerné;

11.18.5 étant entendu, cependant, que si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou d'un tel bien n'est pas connue au Jour d'Evaluation, alors cette valeur doit être estimée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité.

11.19 La dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire peut être obtenue au siège social de la Société au plus tard soixante (60) Jours Ouvrables Bancaires après le Jour d'Évaluation concerné.

11.20 Les stipulations de cet Article 11 constituent les règles applicables pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et n'affectent pas le traitement, en vertu des mesures légales et comptables afférentes, des valeurs et engagements de la Société ou de toute Action émise par la Société.

11.21 Si des Actions Ordinaires sont émises à un Jour Ouvrable Bancaire qui n'est pas un Jour d'Évaluation, la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée par Action Ordinaire sera encore ajustée par l'Associé Gérant Commandité avec prudence et bonne foi pour prendre en compte les changements de valeur intervenus depuis le Jour d'Évaluation le plus récent.

11.22 Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément à la loi luxembourgeoise.

11.23 En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, la Valeur Nette d'Inventaire déterminée par l'Associé Gérant Commandité et/ou l'Agent d'Administration Centrale sera définitive et liera le Compartiment ainsi que les Actionnaires présents, anciens et futurs.

12. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.1 La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action peut être suspendue sur décision de l'Associé Gérant Commandité dans les hypothèses suivantes:

12.1.1 pendant toute période au cours de laquelle une ou plusieurs bourses de valeurs ou marchés, fournissant la base pour l'évaluation d'une part substantielle des avoirs du Compartiment concerné sont fermées autrement que pour, ou durant, les jours fériés ou si les opérations sont restreintes ou suspendues ou lorsque les négociations sont restreintes ou suspendues;

12.1.2 pendant toute période au cours de laquelle, de l'opinion raisonnable de l'Associé Gérant Commandité, une juste évaluation des avoirs du Compartiment concerné n'est pas réalisable pour des raisons de force majeure ou de catastrophe naturelle;

12.1.3 durant l'existence d'un état de choses par suite duquel l'évaluation raisonnable des avoirs du Compartiment concerné n'est pas réalisable;

12.1.4 lorsque l'Agent d'Administration Centrale informe l'Associé Gérant Commandité que la Valeur Nette d'Inventaire de toute Filiale du Compartiment concerné ne peut être déterminée avec précision;

12.1.5 lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en vue de décider de la liquidation de la Société ou de la dissolution du Compartiment concerné; ou

12.1.6 lorsque pour une raison donnée l'Évaluateur Indépendant informe l'Associé Gérant Commandité que le prix de tout investissement ne peut être déterminé rapidement ou précisément.

12.2 Toute suspension doit être notifiée par l'Associé Gérant Commandité à la CSSF et doit être portée à l'attention des Actionnaires qui ont fait une demande de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions pour lesquelles le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

12.3 La fin de chaque suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire doit également être notifiée à la CSSF et être portée à l'attention des Actionnaires concernés.

Chapitre V - Associé Gérant Commandité, Conflit d'intérêts, Objectifs, Politiques et Pouvoirs et Restrictions d'investissement, Réviseur d'entreprises agréé et Dépositaire

13. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

13.1 La Société est gérée par MIN ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme luxembourgeoise en sa qualité d'Actionnaire Commandité.

13.2 L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs d'administrer et de gérer la Société de façon exclusive, d'agir au nom de la Société dans toutes circonstances et d'effectuer et approuver tous les actes et opérations dans le cadre de l'objet social de la Société.

13.3 Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent exclusivement à l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

13.4 L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir, en particulier, de décider de l'Objectif d'Investissement, de la Politique d'Investissement, des Restrictions d'Investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la Société, en respectant les Statuts, le Document d'Émission et les lois et réglementations applicables. L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de conclure des contrats d'administration, de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'il juge nécessaire, utile ou recommandable pour réaliser l'objet social de la Société.

14. Révocation de l'Associé Gérant Commandité pour cause.

14.1 L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment pour Cause par une décision adoptée par des Investisseurs détenant au moins la majorité des Actions Ordinaires (à l'exclusion des Actions Ordinaires détenues par l'Associé Gérant Commandité, un Affilié de l'Associé Gérant Commandité ou un Investisseur Défaillant). Par mesure de

clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément aux Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

14.2 En cas de la révocation de l'Associé Gérant Commandité pour Cause, l'Associé Gérant Commandité est en droit de recevoir les frais, commissions et indemnités auxquels il a jusqu'à la date de la révocation.

14.3 Toute révocation de l'Associé Gérant Commandité ne prend effet qu'à la plus tardive de: (i) la date à laquelle un nouvel associé gérant commandité (l'«Associé Gérant Commandité de Remplacement») est nommé par les Investisseurs détenant au moins la majorité des Actions Ordinaires émises (à l'exclusion des Actions Ordinaires détenues par l'Associé Gérant Commandité, un Affilié de l'Associé Gérant Commandité ou un Investisseur Défaillant) et approuvé par la CSSF; ou (ii) la date à laquelle l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité révoqué est transférée à l'Associé Gérant Commandité de Remplacement.

14.4 À la date du transfert de l'Action de Commandité à l'Associé Gérant Commandité de Remplacement, l'Associé Gérant Commandité révoqué est déchargé de toute responsabilité illimitée qu'il peut avoir à l'égard de la Société, y compris tout intérêt couru à ce jour.

15. Représentation de la Société.

15.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par la signature conjointe d'un Administrateur de la catégorie «A» et un Administrateur de la catégorie «B» soit par la signature de toute autre Personne à qui ce pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

15.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

16. Responsabilité de l'Associé Gérant Commandité et des Actionnaires Commanditaires.

16.1 L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec chaque Compartiment de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs des Compartiment(s) concerné(s).

16.2 Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires. Ils sont responsables uniquement à hauteur de leur contribution à la Société.

17. Délégation de pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

17.1 L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents selon ce qu'exige la situation pour les opérations et la gestion de la Société. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité.

17.2 L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle de tout conseiller ou gestionnaire en investissement, fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

17.3 L'Associé Gérant Commandité peut aussi confier des pouvoirs spéciaux de représentation, soit par acte authentique soit par acte sous seing privé.

18. Conflits d'intérêts.

18.1 Au cas où un conflit d'intérêts est présenté à la Société, ce conflit doit être complètement divulgué à l'Associé Gérant Commandité.

18.2 Au cas où la Société recevrait:

(i) une proposition pour investir dans des avoirs détenus (en tout ou en partie), directement ou indirectement, par un Actionnaire Commanditaire, l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur, un conseiller ou gestionnaire en investissement ou par un de leurs Affiliés, ou concernant toute société de portefeuille dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à une des Personnes mentionnées ci-dessus (incluant tout fonds d'investissement géré, conseillé ou sponsorisé); ou

(ii) une disposition d'avoirs d'un Administrateur, de l'Associé Gérant Commandité, un conseiller ou gestionnaire en investissement ou un de leurs Affiliés, le cas échéant, cette Personne fera connaître ce conflit d'intérêt à l'Associé Gérant Commandité qui en informera les Actionnaires Commanditaires.

18.3 La Société entrera dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis). L'Associé Gérant Commandité informera les Actionnaires Commanditaires de toute activité dans lesquelles l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur, un conseiller ou gestionnaire en investissement ou un de leurs Affiliés pourraient créer une opportunité pour que des conflits d'intérêts apparaissent en relation avec l'activité d'investissement de la Société et tous investissements proposés dans lesquels tout Investisseur a un intérêt particulier.

18.4 L'Associé Gérant Commandité, un Administrateur, un conseiller ou gestionnaire en investissement ou un de leurs Affiliés peuvent se livrer à différentes activités professionnelles autres que les affaires de la Société, y compris le fait de fournir des conseils et autres services (y compris, sans réserves, occuper les fonctions d'administrateur) à divers partenariats, sociétés et autres entités, n'excluant pas celles dans lesquelles la Société investit et ses Filiales. Cependant, ils consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux affaires de la Société. De plus, tous ces services seront procurés aux taux du marché en vigueur pour des services similaires sous un contrat de service professionnel (qui inclura la gamme des frais) et un contrat de projet spécifique.

18.5 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité et/ou un ou plusieurs des Administrateurs ont une participation ou est un administrateur, gérant, associé, cadre ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Gérant Commandité et/ou l'Administrateur qui sont administrateur, gérant, cadre ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'un tel lien avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

19. Objectifs, Politiques et Pouvoirs et Restrictions d'investissement.

19.1 L'Associé Gérant Commandité, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) l'Objectif d'Investissement, la Politique d'Investissement et, les Pouvoirs et Restrictions d'Investissement applicables à chaque Compartiment, (ii) les stratégies de couverture à appliquer au sein de chaque Compartiment, (iii) l'effet de levier à appliquer au sein de chaque Compartiment, (iv) les couvertures des intérêts et de change à appliquer au sein de chaque Compartiment et (v) l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société, le tout dans le cadre des Objectifs d'Investissement, de la Politique d'Investissement et des Pouvoirs et Restrictions d'Investissement tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

19.2 L'Associé Gérant Commandité, agissant au meilleur des intérêts de la Société, peut décider de la manière décrite dans le Document d'Emission que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres Investisseurs, en ce compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments ou (ii) tout ou partie des avoirs d'un ou plusieurs Compartiment(s) sera cogérée ensemble sur une base distincte ou en commun.

20. Réviseur d'entreprises agréé et Dépositaire.

20.1 Les données comptables relatives dans le rapport annuel de la Société seront auditées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Associé Gérant Commandité et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont imposés par la Loi de 2007. Ce réviseur d'entreprises agréé, ou un ou plusieurs de ses Affiliés, auditera également les comptes des sociétés cibles.

20.2 La Société signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit telle que définie par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps. Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi de 2007.

20.3 Si le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Gérant Commandité fera tout son possible pour trouver un nouveau dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé en remplacement. Dans ces cas, le Dépositaire, dont le remplacement doit intervenir dans les deux (2) mois, prendra toutes les mesures nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des Investisseurs.

Chapitre VI - Assemblée générale des Actionnaires

21. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

21.1 Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par ces Statuts ou la loi.

22. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à dix heures de chaque année. Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable Bancaire, alors l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant à dix heures ou à tout autre moment et à tout autre endroit spécifiés dans l'avis de convocation. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2012.

22.2 Toute décision valablement prise par l'assemblée générale des Actionnaires liera tous les Actionnaires Commanditaires.

23. Autres assemblées générales des Actionnaires.

23.1 L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité sera obligé de convoquer une telle assemblée générale dans un délai d'un (1) mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital de la Société (à l'exclusion des Actions détenues par un Investisseur Défaillant) le demande par écrit avec une indication de l'ordre du jour.

23.2 Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiquée dans l'avis de convocation.

24. Convocation.

24.1 Toute assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la loi luxembourgeoise.

24.2 Les avis de convocation peuvent être envoyés par lettre recommandée par l'Agent d'Administration Centrale aux Actionnaires à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée concernée. L'avis de convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette assemblée. Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, des avis supplémentaires seront publiés.

24.3 Si tous les Actionnaires sont soit présents soit représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

25. Présence et Représentation.

25.1 Tout Actionnaire a le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

25.2 Chaque Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre Personne, pour autant que celle-ci, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

25.3 Tout Actionnaire participant à l'assemblée générale par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification est considéré comme présent pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunication doivent être conformes avec les caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises en direct.

26. Procédure.

26.1 Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par celui-ci.

26.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire. L'assemblée élira un scrutateur.

26.3 Ces Personnes forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

27. Vote.

27.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à une (1) voix.

27.2 Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions des assemblées générales des Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés indépendamment de la proportion du capital présent ou représenté. Les votes valablement exprimés ne comprennent pas ceux attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

27.3 Afin d'être valablement prise, toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires requiert l'approbation écrite de l'Associé Gérant Commandité.

28. Procès-verbal.

28.1 Le procès-verbal de chaque assemblée des Actionnaires est signé par les membres du bureau.

28.2 Des copies ou des extraits peuvent être émis et signés par l'Associé Gérant Commandité afin d'être produits dans des procédures judiciaires ou extra judiciaires.

29. Assemblées générales des Actionnaires d'une Classe ou de plusieurs Classes et Compartiments.

29.1 Les Actionnaires de toutes les Classe(s) dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

29.2 En outre, les Actionnaires d'une Classe d'un Compartiment peuvent tenir des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière relevant exclusivement de cette Classe.

29.3 Les stipulations des Articles 21 à 28 s'appliquent mutatis mutandis à ces assemblées générales.

29.4 Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des droits des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Class(es) est, conformément à l'article 68 de la Loi de 1915, subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette Classe ou ces Classes.

Chapitre VII - Année financière, Réserves légales, Distributions et Indemnisation

30. Année financière.

30.1 L'année financière de la Société se termine le 31 décembre de chaque année.

31. Distributions.

31.1 L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion et dans les limites posées par la loi et dans le cadre de l'Article 10, proposer à une assemblée générale des Actionnaires qu'elle décide ou décider lui-même de distribuer, par des dividendes annuels ou intérimaires respectivement, tout ou partie des avoirs du Compartiment concerné.

31.2 Toute distribution déclarée doit être payée dans l'ordre de priorité décrit pour chaque Compartiment dans la Partie Spéciale.

31.3 L'Associé Gérant Commandité peut, avec l'accord de l'Investisseur concerné, procéder à une distribution en nature à condition que toute distribution soit évaluée sur la base d'un rapport d'évaluation établi conformément à la loi luxembourgeoise.

32. Indemnisation.

32.1 La Société indemniserà l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissement, ses autres agents, Administrateurs ou administrateurs de chaque véhicule intermédiaire, leurs Affiliés, et leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants (chacune une «Personne Indemnisée») contre toutes les réclamations, responsabilités, coûts et dépenses encourus dans le cadre de la Société, sauf en cas de faute grave, fraude ou faute intentionnelle. Les Investisseurs ne seront pas individuellement tenus à l'égard de cette indemnisation au-delà du montant indiqué dans leur Contrat de Souscription.

32.2 Les Personnes Indemnisées n'auront aucune responsabilité pour des pertes subies par la Société ou tout Investisseur quelle qu'elles soient, sauf en cas de faute grave, fraude ou faute intentionnelle.

32.3 Chaque Personne Indemnisée sera indemnisée et déchargée de toute responsabilité sur les actifs de la Société contre tous les actions, procédures, coûts raisonnables, frais, dépenses, pertes, préjudices ou responsabilités encourus ou subis par une Personne Indemnisée en raison de la conduite des affaires de la Société ou dans l'exécution ou la décharge des obligations, pouvoirs, autorisations ou discrétions d'une telle personne conformément à son mandat, y compris, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les frais, dépenses, pertes ou responsabilités encourus par la Personne Indemnisée dans la défense (quelle que soit le résultat de l'action) de toute action civile concernant la Société ou les affaires de celle-ci devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs, sauf dans le cas où ces actions, procédures, coûts, dépenses, pertes, préjudices ou responsabilités résultent d'une faute grave, d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de cette Personne Indemnisée.

32.4 Dans toute action, poursuite ou procédure intentée contre la Société ou une Personne Indemnisée liée à ou découlant, ou présumée se rapporter à ou découler, de cette action ou non-action, les Personnes Indemnisées auront le droit d'engager conjointement, aux frais de la Société, un avocat de leur choix, cet avocat étant raisonnablement satisfaisant pour la Société, dans l'action, la poursuite ou la procédure. Si l'avocat nommé conjointement est ainsi retenu, une Personne Indemnisée peut néanmoins engager un avocat distinct, mais à ses propres frais.

32.5 Si une Personne Indemnisée est reconnue coupable d'une faute grave, d'une fraude ou d'une faute intentionnelle suite à une décision finale d'une cour, elle devra rembourser tous les dépenses payées par la Société en son nom en vertu de l'alinéa précédent.

32.6 Conformément au Contrat de Souscription, chaque Investisseur s'engage à indemniser la Société et à dégager celle-ci de toute responsabilité à l'égard de tous les pertes, responsabilités, actions, poursuites, réclamations, coûts, frais, dépenses ou préjudices encourus ou subis par la Société en raison de ou découlant de: (a) un manquement ou toute inexactitude dans les représentations, déclarations, garanties et engagements faits par l'Investisseur dans le Contrat de Souscription; (b) la disposition ou le transfert de ses Actions Ordinaires contrairement à ces représentations, déclarations, garanties et engagements; (c) toute action, poursuite ou procédure fondée sur (i) une demande selon laquelle lesdits représentations, déclarations, garanties et engagements étaient inexactes ou trompeuses ou autrement constituent une cause pour obtenir des dommages-intérêts ou une réparation auprès de la Société en vertu d'une loi ou d'un règlement, ou (ii) la disposition ou le transfert des Actions Ordinaires de cet Investisseur.

Chapitre VIII - Dissolution, Liquidation et Clôture, Scission et Fusion de Compartiments ou de Classes

33. Dissolution, Liquidation.

33.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires votant avec les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des Statuts, c'est-à-dire dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, l'Associé Gérant Commandité, selon le cas, doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des parts représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, l'Associé Gérant Commandité, selon le cas, doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les porteurs de parts possédant un quart des parts représentées à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

33.2 Si la Société est dissoute, la liquidation doit être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

34. Clôture, Scission et Fusion de Compartiments ou de Classes.

34.1 Lorsque, pour toute raison, la valeur des avoirs nets de tout Compartiment et/ou Classe a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou lors d'un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire de ce Compartiment et/ou Classe qui aurait des répercussions matérielles défavorables sur les investissements de ce Compartiment ou Classe, ou par mesure de rationalisation économique, l'As-

socié Gérant Commandité peut décider le rachat forcé de toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(s) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (subordonnée aux prix de vente en vigueur des investissements et frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision devient effective. L'Associé Gérant Commandité informera les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe en question avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les Actionnaires seront avertis par écrit. A moins qu'il ne soit décidé autrement dans l'intérêt des Actionnaires d'un Compartiment et/ou d'une Classe concerné(s) ou pour maintenir l'égalité de traitement entre eux, ces Actionnaires peuvent continuer de demander le rachat de leurs Actions sans frais (mais subordonné aux prix de vente des investissements en vigueur et frais de vente) avant la date effective du rachat forcé. Toute demande de souscription doit être suspendue à partir de la date effective déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour la résiliation, la fusion ou le transfert du Compartiment et/ou de la Classe concerné(s).

34.2 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité aux termes de l'Article 34.1, l'assemblée générale des Actionnaires de tout Compartiment et/ou Classe peut, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, décider du rachat de toutes les Actions émises dans le Compartiment et/ou la Classe concerné(s) et de rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (subordonnée au prix de vente en vigueur des investissements et aux frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision devient effective. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires, et les résolutions devront être adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées.

34.3 Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

34.4 Toute Action rachetée est annulée.

34.5 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 34.1, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'apporter les avoirs de tout Compartiment et/ou Classe à ceux d'un autre Compartiment et/ou Classe existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre OPC luxembourgeois ou un autre compartiment et/ou classe dans cet autre OPC luxembourgeois (le "Nouveau Compartiment") et de requalifier les Actions du Compartiment et/ou Classe concerné(s) comme des Actions d'un autre Compartiment et/ou d'une autre Classe (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite à l'Article 34.1 (laquelle notification mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment) un (1) mois avant la date d'effet de cette opération afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions sans frais pendant cette période.

34.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 34.1, l'Associé Gérant Commandité peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments et/ou Classes. Une telle décision sera notifiée de la manière décrite à l'Article 34.1 (et, en outre, la notification contiendra des informations sur les deux ou plusieurs nouveaux Compartiments) un (1) mois avant la date à laquelle la division devient effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période.

34.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(s) peut décider cette réorganisation de Compartiments et/ou Classe au sein de la Société (par le biais d'une fusion ou scission). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et il sera statué sur cette fusion ou scission par résolution à la majorité simple des voix valablement exprimées.

34.8 L'apport de l'actif et du passif attribuables à un Compartiment et/ou une Classe à un autre OPC visé à l'Article 34.5 ou à un autre compartiment et/ou classe au sein d'un cet autre OPC devra être approuvé par une résolution des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(s) prise lorsqu'au moins la moitié (1/2) du capital social est présente ou représentée et adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement émis lors de cette assemblée, excepté lorsque cette fusion aurait lieu avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, auquel cas les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Chapitre VIII - Droit applicable

35. Droit applicable. Tous les points non détaillés dans les Statuts sont déterminés conformément à la loi luxembourgeoise, notamment la Loi de 1915 et la Loi de 2007.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Mazars Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé de la Société et décide d'approuver le rapport d'évaluation en date du 28 décembre 2011.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la société au titre de cette assemblée générale des actionnaires sont estimés à approximativement 8.000,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires close à 14:50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. WELBES, R. GOEREND, M.-A. WILLEMS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2011. Relation: RED/2011/3010. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 janvier 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012003848/1134.

(120003113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Gramis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.602.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 décembre 2011, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 125 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Prospector Offshore Drilling Limited (Cyprus), une limited company, constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social à l'adresse suivante: Diagoras House, 7th Floor, 16 Pantelis Catelaris Street, 1097 Nicosia, Chypre, immatriculée auprès du Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro 268531.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Prospector Offshore Drilling Limited (Cyprus) 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

GRAMIS S.à r.l.

Référence de publication: 2011167459/18.

(110194419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.377.

RECTIFICATIF

Mention rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 5 janvier 2011 référence L-110001963

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011167465/18.

(110194186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.377.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 23 mars 2010 référence L-100042778

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011167466/18.

(110194193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 115.403.

Les comptes annuels pour l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

James Bermingham.

Référence de publication: 2011167444/10.

(110194036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 137.789.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011167441/14.

(110194496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 153.621.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan

Référence de publication: 2011167442/14.

(110194495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167457/14.

(110194358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

GTI Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.383.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11/10/2007

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GTI INVESTMENTS

Référence de publication: 2011167464/11.

(110193985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.377.

RECTIFICATIF

Mention rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2007, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 9 juin 2009 référence L-090082433

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011167467/18.

(110194197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011167481/12.

(110194097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Interarrow S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERARROW S. à r. l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011167484/12.

(110194378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 781.373.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167487/11.

(110194066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167488/11.

(110194070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 656.923.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167489/11.

(110194062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

J.L.T. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 22A.

R.C.S. Luxembourg B 144.770.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011167490/11.

(110194033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.560.

Il résulte d'un contrat d'apport et de cession de parts sociales daté du 16 août 2011 que Johnson Controls Holding Company, Inc. a transféré 500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant en date du 16 août 2011 l'intégralité du capital social de la Société à Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156428.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011167491/18.

(110194055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Jotoquo International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.630.

Je soussigné, Marc Lamesch, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions de liquidateur de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Marc Lamesch.

Référence de publication: 2011167493/10.

(110194401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Jule SPF - SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167494/10.

(110194711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Jesmond Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 36.850.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011167492/12.

(110194434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Kadant International Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.190.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, KADANT INC, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011167495/12.

(110194346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Kahina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.673.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAHINA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011167496/12.

(110193918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Ketter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KETTER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011167497/11.

(110194134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

King'z Diffusion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 24, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 137.884.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167498/10.

(110194131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Kiteastwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2011167499/10.

(110194465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Beacon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.983.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the companies register of Gibraltar under number 106863, represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 November 2011; and

2. Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited., a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the companies register of Gibraltar under number 106868, represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 November 2011.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Beacon Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, including but not limited to the UTC group treasury center, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Company may in addition undertake any hedging activities of non-functional currency loans.

The Company may deposit any excessive cash with unrelated financial institutions.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand shares (20,000), with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". "Category B Managers" must be Luxembourg residents.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only.

Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties; these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (USD)	Number of shares	Amount paidin (USD)
Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited., prenamed	10,000	10,000	10,000
Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, prenamed	10,000	10,000	10,000
Total:	20,000	20,000	20,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 30 November 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at seven (7) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

a. Category A Managers

- Mr. Christian Idczak, born in Paris, France, on 26 August 1963, with professional address at 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;

- Mr. Kurt A. Percy, born in Connecticut, United-States of America, on 5 Avril 1971, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, United States of America;

- Mr. Evan Francis Smith, born in New-York, United-States of America, on 21 January 1956, with professional address at 29, chemin de la Cote du Moulin, 78620 L'Étang la Ville, France, and

- Mr. Christopher Witzky, born in New-York, United-States of America, on 17 May 1957, with professional address at 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 United States of America.

b. Category B Managers

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 19 June 1967 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Robert van 't Hoeft, born in Schiedam, the Netherlands, on 13 January 1958 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited period.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 106863, représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2011; et

2. Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 106868, représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les associés et par tout ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales créées par après une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «Beacon Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris mais non limité au centre financier du groupe UCT, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut aussi entreprendre des activités d'opérations de couverture de prêt en devises non fonctionnelles.

La Société peut déposer des excédents de liquidités auprès d'un établissement de crédit n'ayant pas de rapport avec la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins dénommés "Gérant de Catégorie A" et Gérant de Catégorie B". Les Gérants de Catégorie B doivent être résidents luxembourgeois.

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, et la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa place sera prise après élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoqués par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut délibérer valablement sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne délibérera valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, en ce inclus au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix incluant au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les Gérants de Catégorie A ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie A. Les Gérants de Catégorie B ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure -Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre et finit le dernier jour de novembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23 Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

Associés	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (USD)
Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited, susmentionné	10.000	10.000	10.000
Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, susmentionné	10.000	10.000	10.000
Total:	20.000	20.000	20.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 30 novembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à sept (7) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Gérants de Catégorie A

- M. Christian Idczak, né à Paris, France, le 26 août 1963, ayant son adresse professionnelle au 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;

- M. Kurt A. Percy, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 5 avril 1971, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Evan Francis Smith, né à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle au 29, chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France; et

- M. Christopher Witzky, né New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mai 1957, ayant son adresse professionnelle au 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 Etats-Unis d'Amérique.

- Gérants de Catégorie B

- M. Johannes Laurens de Zwart, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 19 juin 1967 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Robert van 't Hoeft, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3) Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51466. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 novembre.

Référence de publication: 2011165187/477.

(110191673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Kochab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.289.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167500/10.

(110194239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Koenig Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.164.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167502/10.

(110194159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Kyra Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 147.702.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167503/11.

(110194255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Leander Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011167504/12.

(110194500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167505/10.

(110194514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Lugan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.793.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 5 décembre 2011 entre Travis Investment S.à r.l. et STAR II UK Limited Partnership N°1, STAR II US Limited Partnership N°1, STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- STAR II UK Limited Partnership N°1, dont le siège social est au 33 Cavendish Square, 6^{ème} étage, W1G 0PW London, Royaume Uni, détient 11,532 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

- STAR II US Limited Partnership N°1, dont le siège social est au 33 Cavendish Square, 6^{ème} étage, W1G 0PW London, Royaume Uni détient 869 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

- STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, dont le siège social est au 33 Cavendish Square, 6^{ème} étage, W1G 0PW London, Royaume Uni détient 99 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167506/18.

(110194416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Lamint S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

—
Le Bilan complet consolidé au 31 décembre 2010 de Lamberti S.p.A. en tant que maison mère de Lamint S.A. sur le dossier de Lamint S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMINT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011167508/14.

(110194364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

LEHNER INVESTMENTS Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167511/10.

(110194043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011167512/11.

(110193997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 décembre 2011

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Paul MOUSEL, 14 rue Erasme, L-2010 Luxembourg, de son poste de gérant «B», avec effet immédiat;

2. L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Michel RAFFOUL, employé privé, demeurant professionnellement 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme nouveau gérant «B» en remplacement de Monsieur Paul MOUSEL.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Pour Extrait conforme

Pour LDF65 S.à r.l.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011167509/16.

(110194362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

AEON, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 165.018.

—

STATUTS

L'an deux mil onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme "BLEU MARINE COMMUNICATION", avec siège social au 17 op d'Schleid, L-9964 Huldange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.020, ici représentée par Monsieur Marc Henri SCHIEVEKamp, informaticien, demeurant à B-4607 Bombaye, 35, rue du Tilleul, agissant en sa qualité d'administrateur délégué

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «AEON» S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la vente directe par correspondance, internet, démonstration, la gestion d'e-commerce, le commerce en général ainsi que toute activité commerciale au sens le plus large. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de

porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

I.- La société anonyme BLEU MARINE COMMUNICATION S.A., préqualifiée, cent actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de trente-deux virgule vingt-six pour cent (32,26%) de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et de commissaire au compte est fixés à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur Marc SCHIEVEKAMP, né à Gosselies (Belgique), le 14 avril 1970, demeurant à B-4607 Bombaye, 35, rue du Tilleul
 - b. Madame Danielle RAES, née à Bastogne (Belgique), le 10 juillet 1965, demeurant à L-9636 Berlé, 71, Duerfstrooss
 - c. La société anonyme "BLEU MARINE COMMUNICATION", prédésignée et représentée comme il est dit
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Pierre SONNET, né à le 14 juillet 1953, demeurant à B-4672 Saint-Remy, 50, rue Supexhe
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2017.
- 5) Le siège social est fixé à L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schievekamp, D. Raes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 octobre 2011 - WIL/2011/808 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 octobre 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011166482/189.

(110192781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011167513/13.

(110194189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Luxicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.549.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2011167515/13.

(110194212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Luxoil PJS GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6686 Merttert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 90.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167516/10.

(110194296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

M for Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 142.096.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
M for Lux
Société à Responsabilité limitée
Valérie MALLAVERGNE

Référence de publication: 2011167517/13.

(110194376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

M for Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 142.096.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
M for Lux
Société à Responsabilité limitée
Valérie MALLAVERGNE

Référence de publication: 2011167518/13.

(110194383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Market Management Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.451.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2011

Il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission du commissaire, la société NG WEB BUSINESS S.A., domiciliée à L-4710 Pétange, rue d'Athus, 38, avec effet au 31 décembre 2010.

- de nommer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, Monsieur Geert VERMEIREN, demeurant Rua amàlia de Noronha 277/4, à Pinheiros - SAO PAULO – CEP: 05410-010, en tant que commissaire de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 décembre 2011.

Pour MARKET MANAGEMENT SERVICES

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2011167526/19.

(110193940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Media Best S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 157.320.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2011

En date du 6 décembre 2011, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer Monsieur Daniel Burban de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Michel Urban, né le 13 mars 1947 à Metz, France, demeurant à F-57070 Metz, 26, rue de la Corchade, au poste d'administrateur.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167535/13.

(110194003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

MMS, Market Management Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.451.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167528/10.

(110194712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

MMS, Market Management Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.451.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167529/10.

(110194713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.
